

24 juin 2003

03.335

Question Claude Zweiacker**Consultants pour surmonter les difficultés?**

Par la voix de la conseillère d'Etat, cheffe du Département de la justice, de la santé et de la sécurité, le Conseil d'Etat a évoqué, lors de la session de mai passé, les difficultés intervenues pour rapprocher les polices communales de la police cantonale.

Pour surmonter une difficulté importante, voire résoudre un problème trapu, le gouvernement nommait ordinairement une commission constituée de personnes avisées, compétentes et nécessairement toujours sages. La commission apportait, le plus souvent, après des périodes plus ou moins longues, la solution à la question à résoudre.

Or, depuis quelque temps, on constate que les commissions désignées par le Conseil d'Etat pour résoudre une difficulté ne suffisent plus. On fait parfois encore appel – est-ce une dérive? – à des sociétés de conseils qui, en général, ne badinent pas avec les honoraires perçus. On en veut encore pour preuve le récent engagement d'un consultant pour aider à définir les compétences en matière de police dans le canton.

Ne dispose-t-on plus dans les services de l'Etat, notamment dans les cadres de l'administration, de personnes de bon sens suffisamment compétentes pour apporter des solutions?

Dans un récent article émanant de l'Agence télégraphique suisse, on note que le consultant sollicité pour redéfinir les tâches entre les polices communales et cantonale affirme que "le rapprochement des corps de police passe par une redéfinition des compétences tenant compte de la sécurité subjective et qu'il convient de créer les conditions d'un partenariat efficace entre les polices, l'Etat, les magistrats, les communes, les services sociaux."

Objectivement, n'est-ce pas tout simplement l'évidence?